

## Thème : Les bases de la négociation raisonnée, ancrages théoriques et mise en pratique - Modules 1 et 2

Date : Mercredi 17 juin 2026 de 9h30 à 13h00 (module 1) et Mercredi 8 juillet de 9h30 à 13h (module 2)

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

### Objectifs :

- Acquérir les bases théoriques d'une négociation « type »
- Apprendre à préparer une négociation (que faire ? comment ? A quel moment ?)
- Se familiariser avec la conduite d'une négociation : la communication interpersonnelle (modes de questionnement, lecture des comportements...), le contenu/la relation, les parties prenantes, le contexte, travailler la MESORE

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

- **Module 1 : base théorique**
- **Module 2 : mise en pratique par des jeux de rôle**

#### Moyens pédagogiques :

Alternance de théorie et de pratique. Questionnaires. Jeux de rôle. Interactivité.

- **Modalités d'évaluation finale** : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Nathalie BARREAU, 25 ans en tant qu'avocate de droit des affaires au sein de cabinets internationaux, coach, médiatrice judiciaire et conventionnelle, superviseure (*Transformation managériale-Management relationnel-Gestion des différends*)

#### Informations importantes :

- **Tarifs :**  
*Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - 85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation*  
*Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - 45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation*  
Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 45 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
  - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.